



## Pose d'une porte d'entrée sans l'habillage intérieur

Par **chamorel**, le **21/04/2010** à **06:19**

Bonjour,

Je commande une porte d'entrée en sept. 2009. J'ai versé un acompte et demandé à payer en trois fois. On vient la poser mais je la refuse car, alors qu'elle est prévue "sur mesures", elle diminue mon entrée d'environ 30cm. Le métreur revient me voir et je commande une autre porte contre 500€ supplémentaires en décembre dernier que je verserai la pose terminée. La pose a été faite le 8 mars dernier (les 12 semaines de délai étant largement dépassées) mais sans l'habillage intérieur (du jour passe dessous, on voit les vis...) mais on m'a quand même présenté la facture, j'ai refusé de payer les 500€ supplémentaires mais ayant signé la "réception de fin de pose" (section2:installation en cours est coché), le 1er prélèvement a été fait et je crains que, si je laisse faire les deux autres, je ne reverrai jamais personne pour la finition. J'ai beau téléphoner, on n'est jamais disponible, on me mène en bateau ou on doit me rappeler, ce qu'on ne fait jamais. J'ai donc décidé de faire suspendre les prélèvements suivants par ma banque et d'envoyer une LR à l'entreprise pour la mettre en demeure de finir les travaux, moyennant quoi je la paierai par chèque. Ai-je bien fait ? Ne risqué-je pas de me retrouver avec une plainte ou autre pour non-paiement ?

Merci de votre réponse